



Réseau wallon  
de Développement Rural

1<sup>er</sup> trimestre 2009

Réseau wallon de Développement Rural  
Cellule d'Animation du RwDR

# Ruralités

Magazine n° 1



L'Europe investit  
dans les zones rurales

p. 4



Le capital humain au cœur  
de l'axe 1

p. 6



Plus que jamais, les territoires  
ruraux coopèrent.

p. 16



RÉGION WALLONNE



European Commission



LEADER

# Le réseau de Développement rural, à la rencontre de nouvelles opportunités pour les zones rurales !

## Le contexte européen

Au travers de la programmation 2007-2013 et à l'image du réseau des GAL mis en place dans le cadre de l'Initiative Communautaire LEADER +, la Commission européenne a souhaité renforcer les liens et promouvoir la mobilisation des partenaires, qu'ils soient institutionnels, agriculteurs, forestiers, du monde des entreprises ou du secteur associatif, par la mise en place d'un vaste réseau d'échanges de bonnes pratiques et de partage d'expériences.

Le développement de ce réseau européen s'appuie sur les réseaux nationaux qui se mettent progressivement en place dans chacun des Etats membres, de sorte que l'ensemble des acteurs de terrain, qui en constituent le socle, puissent y prendre une part active et constituer une réelle plateforme d'échanges.

## Une réalité à l'échelle de la Belgique

Les Régions wallonne et flamande, à travers leur Programme de Développement rural, travaillent à la mise en place de leur propre réseau, sachant que c'est la Région flamande qui assurera le point contact avec le réseau européen.



Dans ce contexte, la Région wallonne a construit la structure de son réseau avec deux niveaux opérationnels, qui sont d'une part la Commission permanente et d'autre part les Groupes thématiques, avec la société Trame en appui pour l'animation et la coordination de cette structure.

En créant la Commission permanente, la Région wallonne souhaite faire participer activement l'ensemble des fédérations et associations représentatives des bénéficiaires de l'ensemble des mesures de son Programme de Développement rural.

Celle-ci doit définir les priorités d'action du réseau (journées d'échanges, séminaires nationaux et transnationaux, édition de guides de bonnes pratiques, ...), les planifier dans le temps, orienter le travail des groupes thématiques, ...

Les Groupes thématiques, quant à eux, dont le nombre a été fixé dans un premier temps à 4, en lien avec les 4 axes du PwDR, seront chargés d'analyser les bonnes pratiques qui peuvent faire l'objet d'un échange d'expériences, de proposer des thématiques et projets de coopération, d'analyser l'évolution d'une problématique qui touche le développement des zones rurales, ...

A côté de ces Groupes Thématiques, d'autres pourront venir s'ajouter, à la demande de la Commission permanente, pour répondre à des attentes particulières, à un problème ponctuel et dès lors avoir une durée de vie limitée.

Comme déjà évoqué ci-dessus, la coordination, l'animation, la préparation et la diffusion des outils de communication du réseau, dont fait partie ce premier numéro de Ruralités, de même que l'organisation des rencontres d'échanges et autres séminaires ont été confiées par le Gouvernement wallon à Trame SCRL.

Un site internet dédié au réseau est dès à présent en ligne ([www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)); celui-ci se veut être un véritable outil interactif entre tous les acteurs de terrain.

## Sommaire

### Editorial ..... 2

Le réseau de Développement rural, à la rencontre de nouvelles opportunités pour les zones rurales! ..... 2

Le Réseau rural wallon ..... 3

### Introduction ..... 4

L'Europe investit dans les zones rurales ..... 4

### Axes ..... 6

Le capital humain au cœur de l'axe 1 ..... 6

Quand développement rime avec respect de l'environnement ... 8

Les nouveaux atouts de la campagne ..... 10

Leader ..... 12

### Assistance technique ..... 14

Ils accompagnent le PwDR ..... 14

### Coopération ..... 16

Plus que jamais, les territoires ruraux coopèrent ..... 16

### Les Réseaux ..... 18

Un travail cohérent en réseaux ... ..... 18

### Boîtes à outils ..... 19

Quelques éléments clés pour comprendre le Programme de Développement rural 2007-2013 ..... 19

### Informations pratiques ..... 20

Nul doute que l'expérience acquise par la société Trame dans l'animation du réseau LEADER+ permette à chacun de trouver sa place dans ce réseau du Développement rural tant au niveau de la Région wallonne, de la Belgique que de l'Europe.

**Claude Delbeuck**  
*Directeur général*

*Direction Générale Opérationnelle Agriculture,  
 Ressources naturelles et Environnement*

## Le Réseau rural wallon

« *Nos vies sont faites de tout un réseau de voies inextricables, parmi lesquelles un instinct fragile nous guide, équilibre toujours précaire entre le cœur et la raison.* »  
 (Georges Dor, poète Québécois)

*Sur le chemin, il nous arrive de rencontrer l'un ou l'autre qui regarde dans une direction semblable à la nôtre, et pourtant ne voit pas la même chose. Nous nous mettons alors à écouter, à parler, échanger autour de nos points de vue, nos regards différents. Nous pouvons aussi nous énerver parfois poussés par une incompréhension ou un désaccord pour revenir ensuite à plus de sérénité.*

*Entre le cœur et la raison, nous nous forçons alors notre propre voie vers un monde que nous souhaitons meilleur sans toujours savoir si nous avons pris le bon chemin. Il en va ainsi dans notre vie privée comme dans notre vie professionnelle.*

Dans son Règlement concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER - programmation 2007-2013), l'Europe a demandé aux Etats membres de rédiger un Plan stratégique qui veille à optimiser les synergies entre différents axes et la mise en place d'un réseau regroupant les organisations et les administrations actives dans le domaine rural. L'Europe veut ainsi favoriser des échanges entre acteurs qui n'ont pas toujours le même regard.

Le magazine *Ruralités* et un site internet en seront les principaux vecteurs, mais le Réseau wallon de Développement Rural multipliera les activités de rencontres, les groupes de réflexion, les visites de terrains afin de mettre en valeur les meilleures actions que vous réalisez.

Que vous soyez, agriculteur, forestier, membre d'une association environnementale, culturelle ou sociale, responsable d'une entreprise implantée en zone rurale, administration régionale ou locale, centre de formation... vous serez invité à y participer.

Ce réseau, présidé par la Direction Générale Agriculture - Ressources Naturelles et Environnement, sera piloté par

Trente associations ou administrations composent la Commission permanente : *Association des Centres culturels, Accueil Champêtre en Wallonie, Commissariat Général au Tourisme, Fédération des Parcs naturels, Fédération de l'Energie d'origine renouvelable et alternative (EDORA), Fédération des industries alimentaires (Fevia), Fédération des Jeunes Agriculteurs, Fondation Rurale de Wallonie, Fédération Unie des Groupements d'Éleveurs et Agriculteurs, Fédération Wallonne de l'Agriculture, les Groupes d'Action Locale (3), Gîtes de Wallonie, Inter-Environnement Wallonie, Ministères de la Communauté Française et de la Communauté Germanophone, Nature Terres et Forêts, Les Plus Beaux Villages de Wallonie, le réseau des Agences de Développement Local, DG Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (3), DG Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Energie, DG Economie, Emploi et Formation, Union des Classes Moyennes, Union Wallonne des Entreprises, Valbiom.*

une Commission permanente composée d'une trentaine de membres.

Ses membres ont été choisis en fonction de différents critères :

- Organisations fédératrices actives en milieu rural et/ou composées des membres potentiellement bénéficiaires des mesures PwDR
- Acteurs du développement local
- Diversité dans les champs d'intervention des acteurs (économie, environnement, social et culturel)
- Présence des administrations concernées
- Acteurs liés à de nouveaux enjeux en milieu rural (énergie, biomasse, ...)

Cette Commission permanente sera aidée par une Cellule d'animation, un comité scientifique et un réseau d'experts qui ont, dès à présent, marqué leur accord pour s'impliquer dans ses actions.

Ce réseau est aussi en relation permanente avec les réseaux des Etats membres de l'Union Européenne qu'ils soient nationaux ou régionaux. C'est donc un vaste réseau européen qui se met en place et qui favorise les échanges, les rencontres et les visites.

Ce premier magazine que vous tenez en main tente avant tout de cadrer le contexte dans lequel il s'insère. Il s'agit donc d'une présentation parfois formelle de la politique de développement rural. Il deviendra ensuite, au fil des prochains numéros, une source de témoignage, une vitrine des actions que vous mettez en œuvre sur le terrain.

Bien des regards différents pourront s'y rencontrer et s'enrichir mutuellement. C'est là une excellente manière de rapprocher les cœurs, les raisons et les *Ruralités* des citoyens européens.

Bonne lecture !

**Daniel Burnotte**  
*Trame SCRL*

*Coordinateur de la Cellule d'Animation du Réseau*

## L'Europe investit dans les zones rurales

### En Région wallonne

Le nouveau Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2007-2013 a été approuvé par la Commission européenne le 30 novembre 2007. Il dispose d'un budget de 477 millions d'euros, dont 283 millions sont apportés par la Région wallonne et les 194 autres par le cofinancement de l'Union européenne. Ce programme intègre toute une série de mesures en faveur du développement des activités – agricoles ou non – en milieu rural et soutient des actions de formation, de protection de l'environnement et de la biodiversité ainsi que des initiatives d'associations et de groupes d'actions locales. Le PwDR 2007-2013 couvre l'ensemble du territoire wallon.



Le PwDR s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Programme de Développement rural au niveau européen. Plus de la moitié de la population des vingt-sept États membres de l'Union européenne vit dans les zones rurales, qui représentent 90 % du territoire. La plupart de ces zones sont confrontées à d'importants défis. Ces régions produisent et nourrissent les peuples, fournissent de l'emploi, disposent d'une grande variété de paysages, abritent et contribuent à la conservation de la plus grande part de la biodiversité européenne, remplissent la majorité des fonctions écologiques (recharge des nappes, fertilité des sols, épuration, production d'énergie renouvelable, ...). Elles représentent des lieux importants de culture et de loisir. Ces territoires sont en mutation profonde (agriculture, mutations spatiales, environnement, ...) et affrontent de nouveaux défis liés notamment au changement climatique.

La politique de développement rural de l'UE entend relever ces challenges propres aux zones rurales et exploiter tout le potentiel de celles-ci. Des objectifs facilités en quelque sorte par la mise en œuvre de la réforme fondamentale du premier pilier de la politique agricole commune (PAC).

### Un nouvel équilibre entre les piliers de la PAC

La réforme de la PAC adoptée par le Sommet de Berlin dans le cadre de l'Agenda 2000 a visé la mise sur pied d'un modèle d'agriculture européenne étroitement lié au développement équilibré du monde rural. La politique agricole et rurale joue aujourd'hui un rôle de premier ordre dans la cohésion territoriale, économique et sociale de l'Union d'une part, et dans la protection de l'environnement d'autre part. À côté des mesures de marché (premier pilier), la politique de développement rural (deuxième pilier) est devenue un élément essentiel du modèle agricole européen. La réforme de 2003 a encore renforcé le développement rural en introduisant notamment le principe de modulation obligatoire, soit le transfert financier automatique du premier vers le deuxième pilier. Son objectif majeur est de mettre en place un cadre cohérent et durable garantissant l'avenir des zones rurales en se basant, notamment, sur la multifonctionnalité de l'agriculture (fournir un éventail de services qui dépassent la seule production de denrées alimentaires) et sur la capacité de l'économie rurale à créer de nouvelles sources de

## Les deux piliers de la PAC

Le **premier pilier** : aides surfaces et animales

- une partie des aides compensatoires sont découplées de l'acte de production et donnent lieu au versement de droits à paiement unique (DPU)
- les aides versées sous réserve que soient respectées diverses directives et règlements européens ayant trait l'environnement : c'est la conditionnalité.
- les aides sont modulées, c'est à dire réduites d'une part qui est transférée pour financer le deuxième pilier de la PAC, c'est à dire le volet Développement Rural qui se trouve ainsi renforcé
- enfin, les crédits européens affectés à l'agriculture sont garantis à un certain niveau jusqu'en 2013 (révision à mi-parcours, en 2009 possible)

Le **second pilier** de la PAC concerne le développement rural. Les crédits qui y sont consacrés, ne sont pas liés, même indirectement, à des quantités de denrées agricoles produites. Les réformes successives du deuxième pilier ont visé à améliorer la compétitivité de l'agrosylviculture, à renforcer les liens entre l'activité primaire et l'environnement, à améliorer la qualité de vie dans les zones rurales et à encourager la diversification de l'économie des communautés rurales.





revenus et d'emploi, tout en protégeant l'héritage culturel, environnemental et patrimonial du monde rural.

### Quatre axes de développement

La nouvelle politique de développement rural est centrée sur trois domaines fondamentaux: l'économie agroalimentaire, l'environnement ainsi que, plus largement, l'économie et la population rurales. La nouvelle génération de stratégies et de programmes de développement rural s'articule autour de quatre axes :

- un axe « compétitivité de l'agriculture, des produits alimentaires et de la sylviculture »
- un axe « gestion de l'espace et environnement »
- un axe « qualité de vie et diversification dans les zones rurales »

## Le FEADER

Le **Fonds européen** agricole pour le développement rural (FEADER), instrument unique de financement de la politique de développement rural, est doté d'un budget de 78,461 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Il vise à améliorer la compétitivité des secteurs agricole et forestier, l'environnement et la gestion de l'espace rural ainsi que la qualité de la vie et la diversification des activités dans les zones rurales. Le Fonds intervient en complément aux actions nationales, régionales et locales. La Commission et les États membres veillent également à la cohérence et à la compatibilité du Fonds avec les autres mesures communautaires de soutien.

- un axe fondé sur l'expérience Leader.

Sur cette base, chaque État membre a défini ses propres priorités en fonction de la situation de ses zones rurales mais en cohérence avec les orientations stratégiques communautaires.

### Le Programme wallon de Développement Rural

Le tableau ci-dessous reprend les mesures choisies par le Gouvernement

wallon parmi l'éventail de mesures proposées par la Commission européenne. La plupart des mesures sont des régimes d'aide directe. D'autres (111, 313, 321, 331) font l'objet d'appels à projets (15 février et 15 septembre de chaque année).

### LIENS UTILES :

[www.pwdr.be](http://www.pwdr.be)

[http://ec.europa.eu/agriculture/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/index_fr.htm)

Code de la mesure	Intitulé	Financement
<b>AXE 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers.</b>		<b>222 millions</b>
111	Formation professionnelle et actions d'information	
112	Installation des jeunes agriculteurs, AIDA	
121	Modernisation des exploitations agricoles, AIDA	
123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles	
132	Aides aux agriculteurs participant à des régimes de qualité alimentaire	
<b>AXE 2 : Amélioration de l'environnement et aménagement de l'espace rural.</b>		<b>188 millions</b>
212	Indemnités compensatoires pour les régions défavorisées	
213	Indemnités Natura 2000	
214	Mesures agroenvironnementales	
224	Indemnités Natura 2000 dans le secteur forestier	
<b>AXE 3 : Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale.</b>		<b>37 millions</b>
311	Diversification vers des activités non-agricoles	
312	Création et développement des micro-entreprises	
313	Promotion des activités touristiques	
321	Services de base pour la population rurale	
323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural	
331	Formation et information dans les secteurs couverts par l'axe 3	
<b>AXE 4: Leader</b>		<b>20 millions</b>
411, 412, 413, 421 et 431	LEADER: mise en œuvre d'une stratégie de développement local	
<b>Assistance technique</b>		<b>10 millions</b>



## Le capital humain au cœur de l'axe 1

*L'Europe dispose d'un secteur agricole, forestier ou de transformation alimentaire à haut potentiel tant au niveau de la valeur ajoutée que de la qualité des produits. Ce potentiel repose notamment sur un capital humain en pleine évolution qu'il faut accompagner, soutenir et former. Plus concrètement, les ressources allouées à l'axe 1 doivent contribuer à renforcer et dynamiser les secteurs agricoles et forestiers. Le PwDR fait le pari d'une approche approfondie de l'innovation et la qualité des produits.*

L'axe 1 est primordial dans la perspective de maintien d'une activité économique en zone rurale où les secteurs agricoles et forestiers jouent un rôle central dans l'aménagement du territoire (rôle économique, social et environnemental). L'essentiel des moyens sont concentrés sur les aides à la modernisation des exploitations agricoles, sur l'installation des jeunes agriculteurs et la valorisation des produits agricoles (industries agroalimentaires) et sylvicoles. L'axe 1 doit aussi permettre aux agriculteurs et aux entreprises du secteur agro-alimentaire de s'adapter rapidement au contexte en constante évolution (réorientations de la PAC, nouvelles attentes des consom-

mateurs en matière de produits, de qualité, d'exigences environnementales,...) et d'améliorer leurs conditions de travail.

### Un encadrement plus soutenu pour relever les défis de demain

En Wallonie, les analyses menées ces dernières années ont démontré la nécessité de mieux encadrer la reprise des exploitations agricoles, d'encourager la modernisation des exploitations et leur diversification vers des filières pour lesquelles il existe un potentiel (par exemple, les filières avicoles et porcines de qualité différenciée, la production maraîchère...). Il existe également un potentiel de développement des entreprises dans le secteur de la transformation, secteur qui est encore trop peu développé. Cet objectif est notamment poursuivi à travers la valorisation des produits, coproduits et sous-produits des exploitations agricoles et forestières en bioénergie notamment.

Les hommes et leurs outils de production sont donc les principaux bénéficiaires des mesures de l'axe 1. Les autorités publiques ont notamment estimé que les acteurs des secteurs

agricole, forestier et agroalimentaire doivent être mieux informés, formés, et plus compétitifs dans un monde en permanente évolution. Le PwDR soutient donc l'organisation de formations à destination de professionnels et de stages pour les jeunes agriculteurs. Pour inciter ces derniers à surmonter les obstacles financiers et humains liés au lancement d'une activité agricole, une deuxième mesure leur octroie une aide pécuniaire en cas de création ou de reprise d'une exploitation.

Rester compétitif sur un marché en perpétuelle évolution nécessite également d'investir dans du matériel moderne, de s'orienter vers des activités à forte valeur ajoutée, de se diversifier, d'innover, de développer la qualité de leur produits ... Les professionnels qui s'engagent dans ces voies peuvent également bénéficier d'incitants financiers. La « plus-value » wallonne dans le contexte international doit également se traduire par une amélioration de la qualité des produits proposés aux consommateurs.

### Innovation en agriculture

« L'innovation est l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage

compétitif en répondant aux besoins du marché. Innover, c'est créer de nouveaux produits, développer des produits existants, mais aussi, optimiser son système de production, adopter les dernières technologies issues de la recherche fondamentale. » (Erwan NEAU, Spécialiste en management de l'innovation durable, démarche innovation stratégique et intelligence économique).

Le réchauffement climatique, la réforme future de la PAC, la mondialisation et ses trop nombreuses délocalisations ont un impact clair sur la vie quotidienne des agriculteurs et des forestiers. Ils doivent faire face et s'adapter à une vitesse incroyable à de nouvelles contraintes énergétiques et environnementales,

## L'axe 1 couvre un large panel de bénéficiaires

Ses mesures s'adressent plus particulièrement :

- aux opérateurs de formation, aux organisations professionnelles agricoles, aux centres de compétences, aux organismes publics de formation (mesure 111).
- aux jeunes agriculteurs qui s'installent pour la première fois en qualité d'exploitant agricole à titre principal, qui sont âgés de minimum 20 ans et maximum 40 (mesure 112).
- aux agriculteurs d'au moins 20 ans qui souhaite moderniser son exploitation agricole (mesure 121)
- aux PME (mesure 123).
- aux agriculteurs producteurs primaires et/ou transformateurs à la ferme (mesure 132).

lutter contre des maladies inconnues jusqu'alors, développer des techniques de production ou de commercialisation qui font appel à des technologies pointues. Ces perpétuels changements

demandent aux agriculteurs et forestiers de grands efforts de créativité. Certains ouvrent la voie en valorisant les effluents d'élevage en énergie, en participant à des projets de recherche sur la réduction de fongicides ou la biotechnologie, en créant des partenariats originaux entre propriétaires forestiers, en devenant des spécialistes incontournables de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les exploitations, en s'inscrivant dans des programmes d'échange de bonnes pratiques aux plans wallons et européens. Un soutien à l'innovation, à la créativité est largement annoncé dans le PwDR. Profitons-en !



# Quand développement rime avec respect de l'environnement

Pour protéger et améliorer les ressources naturelles et les paysages des zones rurales, les ressources allouées à l'axe 2 devraient contribuer à trois domaines prioritaires au niveau de l'Union européenne:

- la biodiversité,
- la préservation et le développement des systèmes agricoles et forestiers à haute valeur naturelle et des paysages agricoles traditionnels,
- la gestion de la ressource eau et la lutte contre le changement climatique.

Sur le terrain, les paiements relevant de l'axe 2 visent à assurer la prestation de services environnementaux par des mesures agroenvironnementales dans les zones rurales et à préserver les paysages cultivés et les forêts (y compris dans les zones présentant des handicaps physiques et naturels), lutter

contre le changement climatique, renforcer la contribution de l'agriculture biologique... Ces activités contribuent au développement rural en encourageant la protection des ressources environnementales et l'utilisation durable des ressources forestières.

De telles mesures empêchent également l'abandon de l'utilisation de superficies agricoles par des paiements destinés à compenser des handicaps naturels ou des handicaps résultant des restrictions environnementales.

Pour la Région wallonne, ces objectifs se traduisent par la recherche perpétuelle d'un équilibre entre les activités humaines et la préservation des ressources naturelles et des paysages. Les mesures agroenvironnementales, qui encouragent les agriculteurs, par le biais de subventions, à améliorer la gestion du milieu naturel qu'ils occu-

pent, ont fait l'objet de modifications significatives en 2004. Modifications qui ont eu un impact important sur le succès du programme auprès des agriculteurs (le nombre de demandes a explosé en 2005 et 2006). Dans le PwDR 2007-2013, des paiements peuvent être octroyés aux agriculteurs qui prennent volontairement des engagements en faveur de l'agroenvironnement pendant une période de cinq ans au moins.

### 36% de zones défavorisées

Les zones agricoles défavorisées sont des territoires affectés de handicaps économiques agricoles, physiques et démographiques spécifiques, dans lesquels il est nécessaire de soutenir l'activité agricole par l'octroi d'aides adaptées. Les premières directives de la Commission européenne relatives



aux zones défavorisées remontent à 1972 mais c'est en 1975 qu'est apparue la première formalisation de ce concept. Elles ont été définies au niveau européen sur proposition de chaque État membre à la commission.

En Wallonie, ces zones défavorisées représentent +/- 36 % de la surface agricole utile et le revenu des agriculteurs de ces zones est largement inférieur (de l'ordre de 37 %) à celui des agriculteurs situés hors zones défavorisées. Il est donc essentiel de compenser, au moins en partie, cet écart de revenu de façon à garantir le maintien de l'activité agricole dans ces zones. Le coût de cette mesure s'élève à environ 8 millions d'euros par an pour un peu plus de 4.000 agriculteurs bénéficiaires.

## Des espaces à préserver

Les zones NATURA 2000 concernent environ 220.000 hectares en région wallonne dont

+/- 28.000 hectares de terres agricoles, le reste étant essentiellement couvert par la forêt.

Au total, près de 5.000 agriculteurs exploitent des parcelles en zones NATURA 2000.

Le PwDR est le principal instrument pour soutenir le réseau NATURA 2000. Il inclut une mesure destinée à compenser les pertes de revenu des agriculteurs concernés.

Les quatre mesures de l'axe 2 concernent plus particulièrement :

- L'agriculteur qui exploite des superficies fourragères situées dans des zones défavorisées (mesure 212).
- L'agriculteur qui exploite des prairies situées en zone Natura 2000 (mesure 213).
- Les producteurs agricoles qui s'engagent à mettre en oeuvre une ou plusieurs des méthodes agrienvironnementales (mesure 214)
- les propriétaires forestiers qui s'engagent à respecter un certain nombre d'actions pour préserver l'intérêt biologique des peuplements feuillus situés en zone Natura 2000 (mesure 224).

## Un Plan d'action agri-environnemental : en pratique

En 2006, Dimitri Burniaux, agriculteur à Surice (Philippeville), s'est engagé à établir et respecter un plan d'action agroenvironnemental. « J'ai entendu parler de cette mesure grâce à des brochures distribuées. J'aimais bien le fait que ce soit sur base volontaire alors que tout le reste nous est imposé », dit-il. En échange du respect d'une trentaine d'actions sur une période de 5 ans, il bénéficie d'une majoration de 5% de ses primes, soit, dans son cas, un équivalent d'un millier d'euros par an. Une démarche économique et écologique que l'exploitant ne regrette pas : « ça a changé ma façon de voir les choses, explique-t-il. Ça m'a ouvert l'esprit sur le fait qu'une petite erreur de gestion peut avoir à long terme des effets catastrophiques. » Le bilan agroenvironnemen-

tal de son exploitation de 70 hectares, composée d'un tiers d'élevage de laitières et de deux tiers de cultures, a mis en lumière la nécessité d'aller, comme il le dit « *au-delà des bonnes pratiques agricoles* ». « *Je commettais quelques erreurs, notamment dans la gestion des produits phytosanitaires et des nitrates dans l'eau*, admet Dimitri Burniaux. *Désormais, mon local contenant les phytos est sous clé, agréé aux normes.* » En trois ans, la « conscience écologique » de l'agriculteur a mûri. Et la liste de ses actions durables grandit, mois après mois. « *J'ai replanté des haies et appris à ne pas en arracher, j'analyse les effluents d'élevage, j'ai creusé deux mares, je conserve des prairies à haute valeur biologique, j'ai replanté des arbres fruitiers...* ». Dimitri Burniaux a reçu le soutien méthodologique d'un conseiller en agri-environnement de Natagora. Des initiatives à soutenir et faire connaître !



# Les nouveaux atouts de la campagne

*Le milieu rural est une véritable mine d'or en matière de croissance économique et d'emplois. Mais sans quelques idées innovantes capables de transcender les atouts des campagnes, leurs atours bucoliques, tout comme les potentialités de leurs habitants et de leurs infrastructures, resteront à jamais sous-exploitées. Afin d'éviter un tel gâchis, le Programme Wallon de Développement Rural soutient, par des aides directes ou des appels à projets, l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural et sa diversification économique.*



Complexe, l'axe 3 apporte un soutien très diversifié à un public large. Il concerne tant les agriculteurs que les entreprises, les structures touristiques et même les communes pourvu qu'ils s'encadrent dans deux objectifs prioritaires : tout d'abord la création d'activités économiques et d'emplois, en particulier ceux transformant les produits agricoles et le bois, ou valorisant le patrimoine culturel et naturel de la région. Et ensuite, l'amélioration du cadre de vie en zones rurales.

Il s'agit plus particulièrement de soutenir le développement d'activités de microentreprises rurales, notamment par le soutien à l'investissement et l'accès au capital à risque dans des secteurs en lien avec les objectifs prioritaires. Pour une petite entreprise, cela peut être la transformation de

produits agricoles de base, la création de nouveaux services en lien avec l'énergie ou encore l'accès aux ateliers ruraux développés par des communes. Les agriculteurs et les coopératives agricoles sont invités, quant à eux, à se diversifier vers des activités non agricoles, comme par exemple, l'agrotourisme, la transformation des produits de base, de l'environnement et l'énergie, l'utilisation de nouvelles technologies, de l'innovation, les loisirs, les services de proximité ou encore des activités agricoles ou sylvicoles à finalité sociale. La réalisation de ces objectifs est renforcée par des actions en matière de formation et d'acquisition de compétences.

En matière de cadre de vie, la Région wallonne a choisi, via le PwDR, de mettre l'accent sur une série de matières à développer, soutenir, impulser. Ainsi, les services de proximité, la promotion touristique, l'utilisation d'Internet et des technologies de l'Information, la restauration de certains sites Natura 2000 dégradés sont des domaines d'action encouragés. A travers ces actions, c'est le processus de dynamisation du milieu rural et de préservation de la qualité de vie qui est soutenu. Ce sont des réponses possibles aux questions portant sur la relation ville-campagne, les usages différents du territoire ou encore la transcommunalité.

## L'asbl Accueil champêtre en Wallonie réinvente les vacances à la ferme

Le PWDR précédent (2000-2006) a subsidié une idée sensationnelle de promotion du tourisme rural. Sur son portail Internet ([www.accueilchampetre.be](http://www.accueilchampetre.be)), l'asbl « Accueil champêtre en Wallonie » répertorie en effet tous les hébergements et loisirs wallons qui tournent autour du thème des vacances à la ferme. On y retrouve les renseignements pratiques pour quelque 630 gîtes ruraux et chambres d'hôtes. Sans oublier les activités scolaires au sein de fermes pédagogiques et la rubrique « saveurs » qui relève les tables d'hôtes, les petits déjeuners à la ferme et les restaurants gastronomiques.

Une idée similaire rentrerait évidemment dans les critères du nouveau PWDR. Une telle initiative doit toutefois avoir une dimension transcommunale et couvrir absolument le développement de services touristiques innovants. Les projets qui tiennent compte du caractère durable et respectueux de l'environnement seront évidemment avantagés. Il en va de même pour toute idée favorisant la mise en réseau de différents acteurs du territoire couvert, l'intégration des technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'un lien fort avec des problématiques rencontrées au niveau communal.

« Le PWDR nous a permis d'apporter un encadrement aux agriculteurs, dont les sources de revenus sont de plus en plus difficiles à trouver, et de développer toute une série d'activités », explique Maryvonne Carlier, de l'asbl Accueil Champêtre. « Il y a tout d'abord l'aspect hébergement, par la création de gîtes et de chambres d'hôtes et la valorisation d'un patrimoine architectural rural souvent laissé à l'abandon. Une vieille grange, une ancienne étable peuvent ainsi être transformées en lieux d'hébergement. Les activités pédagogiques à la ferme ont véritablement explosé grâce au plan. Aujourd'hui, nous comptons 57 fermes pédagogiques en Wallonie. Enfin, nous avons pu développer les fermes gourmandes qui sont en fait des restaurants au sein de fermes, avec un cahier de charges précis. Celui-ci demande que l'agriculteur ait reçu une formation de restaurateur, que les activités se déroulent dans un ancien bâtiment agricole restauré et qu'un moins un produit de la ferme soit valorisé sur la table. Le réseau de points de ventes à la ferme a lui aussi été élargi. Pour résumer, le PWDR aide vraiment les agriculteurs de l'idée jusqu'à sa conception, sans oublier le suivi et la promotion via des brochures, des folders et notre site Internet en fonction depuis 2002 ».

## Des points multiservices en zone rurale

Dans nos campagnes, les services à la population tendent à disparaître petit à petit. La mobilité, notamment, est un enjeu important pour les zones rurales et devient la source d'une exclusion sociale pour toute personne qui ne dispose pas de moyens de se déplacer. Le PWDR recherche donc des projets pour contrer cette tendance et soutient la mise en place de services de base pour un village ou une association de bourgades. Ces services peuvent être statiques ou mobiles, prendre la forme d'une maison multiservices ou d'un bus qui sillonne les rues de l'entité, devenant, par exemple, une antenne communale ambulante. Ces points de rendez-vous peuvent aussi servir de permanences pour les organismes sociaux (CPAS, FOREM, etc.), de poste, d'accès à Internet ou de commerce no-made de détail.

Les communes disposant d'un Programme communal de développement rural (PCDR) en cours et pour lesquelles la pertinence de la création d'un point multiservices a été établie peuvent solliciter l'aide du PWDR. Celle-ci couvre les investissements d'équipement des bâtiments en maisons multiservices, l'achat d'un minibus et le matériel nécessaire à la mise en place des différents services proposés.



## Formation et information des acteurs ruraux

Le PWDR couvre également tout ce qui concerne la formation des agriculteurs, sylviculteurs et personnel des microentreprises, ainsi que les actions d'information de ces acteurs leur permettant de développer des activités de diversification. L'idée est de contrer la constante diminution des exploitations agricoles en créant de nouveaux métiers, de nouveaux secteurs d'activité. Un effort d'innovation est demandé que pourront, on l'espère, conforter les formations et actions d'information appuyées par le PwDR.

### Qui sont les bénéficiaires ?

La **mesure 311** s'adresse à l'agriculteur qui veut investir pour diversifier ses activités en dehors de l'agriculture. La **mesure 312**, elle, vise des entreprises qui répondent à la définition communautaire de la microentreprise.

Peut bénéficier de la **mesure 313**, toute structure de dimension transcommunale, c'est-à-dire qui opère sur plusieurs communes, reconnue par le Commissariat général au Tourisme et active dans le tourisme de terroir et de village.

La **mesure 321** concerne les communes disposant d'un Programme communal de développement rural (PCDR) en cours et pour lesquelles la pertinence de la création d'un point multiservices a été établie.

Les propriétaires privés ou publics (sauf autorités fédérales ou régionales) de parcelles forestières situées en zone Natura 2000 sont concernés par la **mesure 323**. Tandis que la **mesure 331** s'adresse aux organisations professionnelles agricoles, aux centres de compétence agréés, aux organismes publics de formation (enseignement de promotion sociale, Forem, IFAPME, ...), aux organismes et associations dont le personnel possède les qualifications professionnelles suffisantes et une expérience utile d'au moins 3 années dans le secteur considéré.



# Leader – Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale – l'effet « maizena » ?



« Maizena : Fécule de maïs. Idéale pour une cuisine légère. S'utilise dans la liaison des sauces et la réalisation de gâteaux légers et moelleux. » (meilleurduchef.com)

**Renforcer la capacité des collectivités à s'organiser, mettre en place des partenariats locaux et concrétiser des projets matériels : les programmes Leader I, II et Leader + ont déjà montré toute leur importance pour les communes rurales. A chaque « génération », ce programme de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale évolue, avec ses propres spécificités.**

Les différentes approches de développement rural jusque dans les années 80 se sont davantage appuyées sur une conception sectorielle des aides, avec application de démarches "descendantes" ("top-down", "venues du haut") et simple subventionnement de "bénéficiaires", plutôt que d'encourager les acteurs locaux à acquérir les compétences nécessaires, valoriser leurs pratiques et favoriser les échanges d'expériences.

Progressivement est apparue la nécessité de reconsidérer les fondements et les objectifs de ces politiques et de passer d'une logique de croissance à une logique de développement local durable, tenant compte de la dimension environnementale, économique, sociale et culturelle des territoires ruraux. Cette nouvelle conception du développement rural a ainsi donné lieu à l'émergence de démarches innovantes dont LEADER est l'une des expérimentations les plus abouties.

Il devient aujourd'hui un quatrième axe de la Politique de développement Rural.

En considérant que le niveau de maturité atteint par l'Initiative Communautaire Leader permet aux territoires ruraux

de mettre en œuvre l'approche Leader dans le cadre plus vaste de la programmation générale du développement rural, l'Europe offre une nouvelle opportunité pour les collectivités locales.

L'approche Leader considère que les stratégies de développement sont plus efficaces et plus efficientes si elles sont décidées et mises en œuvre au niveau local par les acteurs locaux, et si elles sont accompagnées de procédures claires et transparentes, de l'appui des administrations publiques compétentes et de l'assistance technique nécessaire au transfert des bonnes pratiques.

Cet axe méthodologique a pour objet de rassembler tous les acteurs du monde rural autour d'une stratégie de développement cohérente et globale, adaptée au contexte local.

Le programme LEADER constitue ainsi une approche novatrice de la mise en œuvre de stratégies locales de développement dédiées à des territoires organisés, porteurs d'un projet concernant plusieurs secteurs de l'économie rurale et associant acteurs privés et publics.

L'approche LEADER se fonde sur plusieurs éléments qui lui confèrent un caractère pilote :

- définition de stratégies locales dans une approche ascendante ;
- partenariat local, fondé notamment sur un équilibre public-privé ;
- approche globale, consistant à associer plusieurs secteurs de l'économie rurale pour définir une stratégie intégrée. En particulier le rapprochement des sphères agricole et sylvicole avec les autres secteurs de l'économie rurale est particulièrement attendu ;
- mise en œuvre d'approches novatrices ;
- mise en réseau (dans le cadre plus général du futur réseau européen) ;
- coopération interterritoriale et transnationale.

Cette méthode doit permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux et de mettre en œuvre des

actions et projets de développement rural qui contribuent à la création d'activités et d'emplois.

La valeur ajoutée de la méthode déjà mise en application est telle que certains territoires européens se posent la question de sa pérennisation. Créer du lien, faciliter la gouvernance, mutualiser, mettre en réseau, ... autant d'objectifs qui vont bien au-delà des périodes de programmation.

### Leader en Wallonie : 10 premiers GAL sélectionnés

Tout acteur du monde rural qui souhaite lancer une initiative innovante de développement devra baser celle-ci sur un Groupe d'Action Locale, structure chargée de mettre en œuvre son plan stratégique.

Quinze territoires en Région wallonne seront, au terme de deux procédures de sélection, constitués en Groupes d'Action Locale (GAL). Le premier appel à projets a été lancé le 28 février 2008. C'est cet appel à projet qui a permis une première sélection. Les cinq suivants sont en cours de sélection suite

à un dernier appel de candidature clôturé le 15 décembre 2008.

Le territoire pertinent, le GAL, devait répondre aux conditions suivantes :

- être constitué de minimum trois communes contiguës ;
- avoir une densité de population inférieure à 150 habitants/km<sup>2</sup> ou un pourcentage d'espace rural supérieur à 80 % ;
- avoir une population globale comprise entre 10.000 et 50.000 habitants.

Ce GAL doit ensuite être conçu sur base d'un partenariat équilibré entre acteurs publics (communes, etc.) et privés, comme des associations ou des entreprises qui doivent représenter plus de 50% au sein des mécanismes de décision. Le but étant, bien évidemment, d'être représentatif des milieux socio-économiques du territoire et d'avoir une réelle implantation locale.



# Ils accompagnent

## L'Administration de coordination - DGARNE

C'est la Direction Générale Agriculture - Ressources Naturelles et Environnement (D GARNE) qui assure la coordination de la mise en œuvre du Programme wallon de Développement Rural. Il s'agit d'une équipe de 4 personnes, travaillant au sein de la Direction des Programmes européens. Ils assurent un relais efficace entre la Commission européenne et l'administration wallonne, ils gèrent les aspects financiers et les indicateurs de suivi.



A tous les niveaux de programmation, la Commission européenne demande de désigner les partenaires les plus représentatifs au niveau national, régional et local, dans les domaines économique, social, environnemental,... Ces partenaires sont consultés notamment lors de l'élaboration et le suivi du plan stratégique national, la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement rural. Ce Comité de Suivi est présidé par la D GARNE.

### Contact :

Braun Serge – Attaché SPW - D GARNE  
Direction des Programmes Européens  
Chaussée de Louvain, 14  
B-5000 Namur  
Tél.: +32 (0) 81 649.688  
E-mail : serge.braun@spw.wallonie.be

## Tostaky – Communication sur le PwDR

La D GARNE a confié la mission de communiquer sur le PwDR au Bureau Tostaky. Il s'agit, pour ces professionnels de la communication, d'informer les bénéficiaires potentiels sur les mesures existantes, sur les dates et modalités de remise des dossiers. Leur mission devrait s'achever fin 2009.

### Contact :

Tostaky Corporate Communications s.a.  
Avenue Van Volxem 264  
B-1190 Brussels  
Tel : +32 (0)2 542 61 61  
E-mail : info@tostaky.be

## ADE, évaluateur

«Le cadre commun de suivi et d'évaluation est élaboré par la Commission et les Etats membres (...). Il définit un nombre limité d'indicateurs communs applicables à chaque Programme.» (Règlement du Conseil)

La Commission européenne a dressé une liste d'indicateurs (de base, de réalisation, de résultat et d'impact) communs à tous les programmes de développement rural. Les Etats membres y ajoutent des indicateurs et des critères d'évaluation qui reflètent les spécificités nationales ou régionales de leurs programmes. Ils doivent fournir des rapports annuels (de juin 2008 à 2016) ainsi que des évaluations à mi-parcours (2010) et ex-post (2015).

En décembre 2008, la Région wallonne s'est adjoint les services d'un bureau spécialisé en évaluation : ADE. Basé à Louvain-la-Neuve, ADE accompagne la Région wallonne dans la mise en œuvre du processus d'évaluation : conseils, choix des indicateurs, méthode de collecte et identification des sources, appui dans le traitement des demandes de la Commission sont les principales activités de l'évaluateur.

ADE participe aux activités du Réseau Européen d'Evaluation du Développement Rural ([www.ruralevaluation.eu](http://www.ruralevaluation.eu)).

### Contact :

ADE  
Monika Beck & Benoît Lixon  
Rue du Clairvaux 40 bte 101  
B-1348 Louvain-la-Neuve  
Tel: +32 10 45 45 10  
E-mail: ade@ade.be

# le PwDR

## L'interface Leader

L'axe 4 Leader du PwDR s'adresse spécifiquement aux territoires structurés en Groupes d'Action Locale (GAL). La Région wallonne a chargé la Fondation rurale de Wallonie (FRW) et le Centre d'Economie Rurale (Marloie) d'apporter une assistance technique aux GAL. Il s'agit, dans un premier temps, d'accompagner ces structures dans le montage administratif de leurs projets (y compris les projets de coopération transnationale ou interterritoriale) et, ensuite, de les soutenir tout au long de la mise en œuvre par du conseil, des formations et un suivi précis de leurs comptabilités. Au sein de l'Interface, un réseau d'agents-relais effectue donc un travail de proximité en suivant chaque GAL pas à pas.

### Contact :

Interface Leader  
Avenue Reine Astrid, 14  
B-5000 Namur  
Tél. : +32 (0)81 26 18 82  
Mail : leader@frw.be

Rue du Carmel, 1  
6900 Marloie  
Tel : +32 (0)84 22 02 64  
Mail : d.ansenne@cergroupe.be

## Trame et Qwentés, Cellule d'animation du Réseau (CAR)

Association momentanée alliant deux expériences fortes de la mise en réseau et de la communication, Trame SCRL et Kantor-Qwentés SA assurent l'animation du Réseau. Nos missions principales sont :

- ANIMER : Les activités d'animation sont basées sur des rencontres organisées en fonction des besoins et attentes des membres du Réseau (bénéficiaires, associations, GAL). L'animation s'appuie sur les événements du Réseau : ateliers thématiques, visites, groupes de travail, séminaires régional et international, ...
- CAPITALISER : Avec l'aide du Comité scientifique, il s'agira d'analyser et de formaliser les bonnes pratiques à travers des outils pédagogiques et pratiques.
- COMMUNIQUER : Faire connaître le Réseau, ses productions et événements. Une bonne communication repose sur un travail d'équipe, entre animation et capitalisation et entre acteurs du PwDR et nous. La plaque tournante est constituée du site internet : [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be).
- COOPERER : Il s'agit d'accompagner les territoires Leader wallons dans le montage de projets de coopération entre eux ou bien avec des territoires européens. Le soutien porte sur la recherche de partenaires et la méthodologie de coopération.

### Contact :

Cellule d'Animation du Réseau  
Rue de Liège, 83  
B-4357 LIMONT  
Tel/fax : +32 19 54 60 51  
E-mail : info@reseau-pwdr.be



## Plus que jamais, les territoires ruraux coopèrent

Le phénomène de mondialisation des échanges et le développement extraordinaire des moyens de communication conduisent les territoires ruraux à rechercher systématiquement à l'extérieur de nouveaux partenariats susceptibles de renforcer leur développement. On a assisté, lors des programmations Leader précédentes, à d'incroyables rapprochements : entre la Finlande et la Corse autour de la farine de châtaigne ; entre l'Italie, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Espagne autour d'un réseau européen sur la production d'énergies renouvelables ; entre la Wallonie et la France sur l'hydro-citoyenneté ou la promotion du marbre et de la pierre.

Au sein de l'axe 4 Leader, un large espace est réservé à la coopération entre territoires ruraux wallons et européens. La Région wallonne, en rendant la coopération obligatoire entre GAL et en lui accordant 10% du budget total dédié à ceux-ci, a clairement montré sa volonté d'encourager les territoires wallons à s'ouvrir et travailler avec d'autres. C'est une moyenne de 130.000 euros par GAL qui seront affectés aux projets de coopération.

Au-delà de l'obligation de coopérer demandée par la Région, la coopération apporte une plus-value au territoire : la réalisation d'un projet commun, l'échange de savoir-faire et l'intérêt d'un échange externe sur ses propres activités. Bénéfices directs auxquels s'ajoutent des effets secondaires comme l'accroissement de la visibilité du GAL, l'effet mobilisateur ou encore l'économie d'échelle.

### Nouvelle programmation, nouveaux challenges

Si, aujourd'hui, la coopération est réservée aux GAL via le financement axe 4, elle n'en est pas moins un outil



intéressant d'intégration des différents acteurs du PwDR. Un des challenges de la mise en réseau sera de promouvoir le développement de projets de coopération intégrant des bénéficiaires des axes 1, 2 et 3 situés sur les territoires Leader.

Une réflexion s'impose donc au niveau du réseau sur une méthodologie d'animation, sur une typologie d'actions de coopération favorisant cette intégration :

- comment sensibiliser des bénéficiaires des axes 1, 2 et 3 à la coopération ? pourquoi intégrer leur

activité dans un dispositif territorial en coopération ? quel système light mettre en place pour être efficace (éviter la perte de temps et les réunionites, former à l'e-collaboration à distance, ...)?

- quelle plus-value pour leurs activités : retour financier, innovation, échanges de bonnes pratiques, apprentissage ?
- quel intérêt de développer des partenariats européens ? de mener des projets à une échelle plus large ? comment s'enrichir de la différence ?

### Blandine et Ulysse

Comment sensibiliser les jeunes aux atouts de la rivière et aux menaces qui les guettent ? Blandine et Ulysse relèvent le défi. Deux écrivains indigènes, l'une française, l'autre wallonne, vivent une série d'aventures sur le trajet reliant le Pays de Gâtine et Theux. Elles rendent ainsi compte de problématiques environnementales liées aux écosystèmes de rivière. Humoristique et accessible, l'outil s'adresse en priorité aux enfants et adolescents, mais aussi aux parents. Il alterne des pages ludiques, didactiques et scientifiques.



Autant de questions à traiter avec les GAL mais également avec les membres du réseau et les organismes qui accompagnent les bénéficiaires du PwDR.

Grande nouveauté également, illustrant la volonté de la Commission européenne de miser sur la coopération, le Point Contact européen met une équipe de 4 personnes au service des GAL européens. Leur mission sera de faciliter l'émergence de projets en lien avec les réseaux nationaux. Ils sont chargés d'accompagner chaque année 50 GAL européens sélectionnés pour être « coachés ». L'intérêt de cette démarche pour le Réseau wallon est d'accéder à des possibilités gigantesques de partenariats au sein de l'Europe des 27. Liste des GAL européens, outil web de recherche de partenaires, espaces de e-collaboration, présentation des modalités de coopération de chaque Etat membre, organisation de foires à la coopération, bonnes pratiques ... autant de soutiens-clés aux GAL wallons que la Cellule d'Animation se fait fort de promouvoir et d'alimenter.

## La mission de la Cellule d'Animation

Notre mission concernant la coopération s'articule en trois parties : l'assistance à la recherche de partenaires (profil du partenaire idéal, base de données de partenariats, diffusion des offres wallonnes, ...), l'assistance technique au montage de projets (guide méthodologique, outils de coordination et de gestion de projet, suivi et évaluation, ...) et enfin, la capitalisation des bonnes pratiques (repérage des bonnes pratiques, diffusion, mise en valeur via la communication du Réseau et les événements organisés, ...).

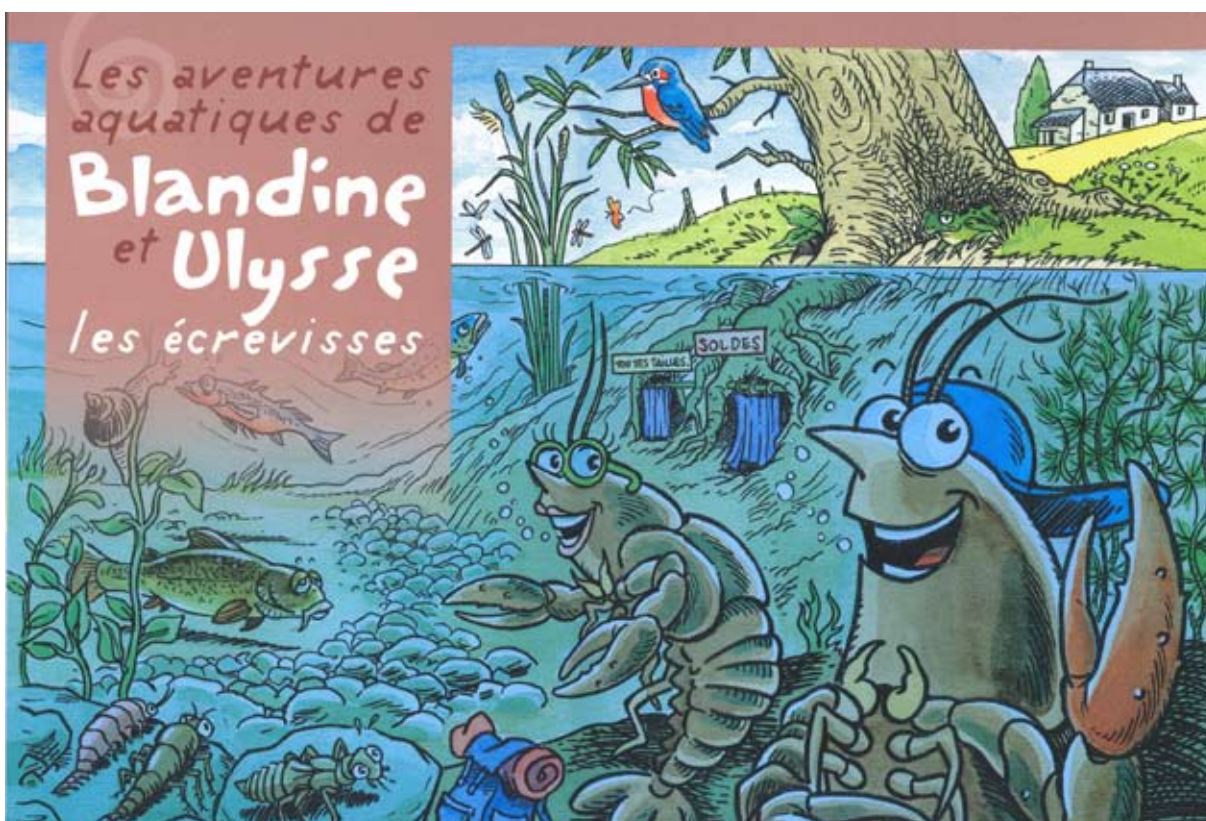
## Bonne pratique Leader+ 2000-2006 Hydro+

Partenariat franco-wallon, le projet Hydro+ a rassemblé trois GAL européens (Ourthe Moyenne, Terres de Hoëgne et Pays de Gâtine) autour de l'hydro-citoyenneté. Ils ont choisi d'unir leurs expériences et leur savoir-faire pour créer des outils de sensibilisation

à la rivière. Les objectifs qu'ils poursuivaient en commun visaient à améliorer la gestion des ressources naturelles de leurs bassins hydrographiques, à susciter un comportement hydro-citoyen et à structurer, voire développer, le potentiel hydro-touristique.

Outre la BD Blandine et Ulysse, c'est un hyperpaysage subaquatique de 360° et un CD-Rom Hydro+ qui ont été réalisés. C'est également la mise en place d'un cursus de formation de guides touristiques de pêche (en collaboration avec le FOREM) et l'organisation d'un week-end de pêche au féminin.

2007-2013 ... l'aventure continue ! Les GAL Pays d'Ourthe (GAL Ourthe moyenne étendu aux communes avoisinantes) et Pays de Gâtine ont d'ores et déjà fait part de leur souhait de poursuivre la collaboration lors de cette nouvelle programmation. Ils renforcent ainsi des collaborations qui ont apporté des bénéfices directs aux deux territoires. A suivre donc ...



## Un travail cohérent en réseaux ...

### Le Réseau européen de Développement Rural

«Le secret d'une bonne politique, c'est en partie un mélange de bonnes idées, d'informations fiables et d'expériences pratiques. Le Réseau européen de développement rural va nous permettre de partager tout cela à un niveau paneuropéen. Dès lors, notre politique de développement rural donnera des résultats meilleurs encore sur le terrain, à une période où notre capacité à relever des défis importants en matière d'économie, d'environnement ou encore de société dépend fortement d'elle.» (Mariann Fischer Boel, Commissaire européen Agriculture et Développement Rural).

Le Réseau européen de Développement rural a démarré ses activités en octobre 2008. C'est la société Kantor SA qui réalise cette mission pour le compte de la Commission européenne. Ils ont acquis une solide expérience en étant, par ailleurs, Point Contact du Réseau européen Leader +.

Le Réseau européen réunira des responsables politiques, des administrateurs, des universitaires, des bénéficiaires des différents axes et d'autres acteurs-clés du monde rural, tous issus des États membres, et facilitera la collecte de bonnes pratiques et d'informations, leur analyse et leur diffusion. A cette fin, il s'appuie sur les Réseaux nationaux et régionaux actifs dans les différents pays. Un nouveau service a vu le jour au sein du Point Contact : il

s'agit d'un accompagnement des processus de coopération transnationale entre GAL.

Faire le bilan de la politique actuelle et vérifier qu'elle réponde de manière adéquate aux défis présents et futurs, en savoir plus sur les spécificités et la typologie des zones rurales européennes, sur les changements démographiques, socio-économiques et environnementaux, sur la relation ville-campagne, sur les facteurs qui caractérisent les zones rurales florissantes et celles qui se sont appauvries. Tels sont les objectifs que se fixe la Commission européenne et qui seront travaillés au sein d'ateliers thématiques européens.

Cinq ateliers sont proposés :

- Atelier 1 : Adapter l'agriculture de l'UE à la concurrence globale
- Atelier 2 : L'adaptation de l'agriculture et de la sylviculture au changement climatique
- Atelier 3 : La gestion de la terre et des biens publics
- Atelier 4 : La diversité des zones rurales, comment tirer parti du potentiel de développement
- Atelier 5 : L'amélioration de la mise en œuvre : bonne administration et travail en réseau

Les activités du Réseau wallon, par la nature des sujets abordés, alimenteront en partie les travaux de ces groupes et tenteront d'apporter leur pierre à la construction d'une vision partagée des ruralités européennes possibles.

### Le Réseau rural flamand

La Flandre a adopté sa stratégie et son Programme de développement rural (PDPO), avec l'ambition affichée de « mettre l'accent sur la qualité de la vie dans une région flamande très urbaine, avec une utilisation multifonctionnelle de la campagne et un rôle important pour l'agriculture et horticulture ».

Le Réseau rural flamand veut être la force motrice d'une dynamique collective en faveur d'une campagne en développement. A ce titre, il mène des actions de réflexion thématiques (journée de réflexion sur le thème du cheval), des journées d'étude et de visites de terrain ainsi que l'accueil de délégations d'autres États membres.

Les liens entre Réseaux ruraux wallon et flamand ont d'ores et déjà été établis. Il est prévu d'organiser ponctuellement l'un ou l'autre événement à dimension nationale voire internationale. Une attention particulière est également apportée au soutien d'actions de coopération entre des GAL wallons et flamands. Une manière de donner, par exemple, une autre dimension, une plus grande amplitude à un projet touristique ou culturel sur des zones contigües.

Le Réseau flamand joue le rôle de Point Contact national et, à ce titre, est le relais privilégié vers le terrain d'informations venant de l'Europe.

[www.ruraalnetwerk.be](http://www.ruraalnetwerk.be)



# Quelques éléments clés pour comprendre le Programme de Développement rural 2007-2013

## Du côté belge...

Le Programme wallon de Développement Rural 2007-2013  
Site web : [www.pwdr.be](http://www.pwdr.be)

Les fiches explicatives des 4 axes du PwDR sont consultables  
et téléchargeables au lien suivant :  
<http://www.pwdr.be/index.php>

Services publics de Wallonie  
<http://spw.wallonie.be/>

Le portail wallon de l'Agriculture  
<http://agriculture.wallonie.be>

Le portail wallon de l'Environnement  
<http://environnement.wallonie.be/>

Le portail wallon de l'Energie  
<http://energie.wallonie.be>

Les fonds structurels en Wallonie  
<http://economie.wallonie.be/>

Site du Gouvernement wallon consacré aux Fonds  
structurels européens  
<http://europe.wallonie.be>

Réseau rural wallon : [www.reseau-pwdr.be](http://www.reseau-pwdr.be)

Réseau rural flamand : [www.ruraalnetwerk.be](http://www.ruraalnetwerk.be)

Et les archives du Réseau Leader + Wallonie :  
[www.leaderwallonie.be](http://www.leaderwallonie.be)

## Du côté européen...

Commission européenne : politique régionale  
[http://ec.europa.eu/regional\\_policy/](http://ec.europa.eu/regional_policy/)

Commission européenne : Direction générale de la Politique  
régionale  
[http://ec.europa.eu/dgs/regional\\_policy/](http://ec.europa.eu/dgs/regional_policy/)

Commission européenne : PDR 2007-2013  
<http://ec.europa.eu/agriculture/rurdev/>

Commission européenne : Leader+  
<http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leaderplus/>

## Le centre de ressources du Réseau

- Ouvrages thématiques et revues spécialisées
- Recherches
- Relais d'informations
- Contacts et bases de données

Notre centre de ressources est à la disposition des membres  
du Réseau. Contactez-le ...

Emilie Bievez  
Tel/fax : +32 19 54 60 51  
E-mail : [e.bievez@reseau-pwdr.be](mailto:e.bievez@reseau-pwdr.be)

## Cellule d'Animation du Réseau rural wallon

Rue de Liège 83  
4357 Limont (Belgique)  
Tel/Fax: +32 (0)19/54.60.51  
Courriel: info@reseau-pwdr.be  
Site web: www.reseau-pwdr.be

## Notre équipe

**Daniel Burnotte:** coordinateur de l'équipe, il a en charge les aspects de gestion quotidienne de la cellule. C'est également lui qui anime la Commission permanente.

Courriel: d.burnotte@reseau-pwdr.be  
Tél: +32 (0) 476/48 22 80

**Emilie Bievez:** plaque-tournante de l'information, elle s'occupe de la gestion administrative et logistique ainsi que du Centre de Ressources.

Courriel: e.bievez@reseau-pwdr.be  
Tél: +32 (0) 19/54 60 51

**Cécile Schalenburg:** en contact constant avec Qwentès, elle assure la coordination de la communication et apporte un suivi aux GAL en matière de Coopération.

Courriel: c.schalenburg@reseau-pwdr.be  
Tél: +32 (0) 475/93 63 61

**Stavroula Gatsou:** chef de projet responsable de la production des outils de communication visuelle.

Courriel: s.gatsou@reseau-pwdr.be  
Tél: +32 (0) 2/235 20 39

**Benoît Delaite:** il guide l'équipe dans l'élaboration d'un programme d'animation et apporte son soutien au Centre de ressources et à la Coopération.

Courriel: b.delaite@reseau-pwdr.be  
Tél: +32 (0) 497/50 28 02

**Daniel Wathelet:** il apporte sa contribution en animation et expertise lors d'événements du Réseau.

Courriel: d.wathelet@reseau-pwdr.be  
Tél: +32 (0)495/77 33 28

## Réseau wallon de Développement Rural

Cellule d'Animation du RwDR  
Rue de Liège, 83 – 4357 Limont (Belgium)  
Tel/fax: +32 19 54 60 51 – E-mail: info@reseau-pwdr.be

Le numéro 1 de Ruralités est imprimé en 10.000 exemplaires, distribués gratuitement au monde rural en Wallonie et en Europe.  
Ed.resp: Daniel Burnotte – Crédits photographiques: Tr@me SCRL



Fonds européen agricole pour le développement rural: l'Europe investit dans les zones rurales.